

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE 24/01/2017, À 18H 30

**Membres présents** : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine et Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Monsieur MILLEREAUX Vincent (Conseiller Municipal).

**Absents excusés** : Pouvoir de Monsieur CULLIERE Nicolas à Monsieur CULLIERE Jean-Paul  
Pouvoir de Monsieur AMICHAULT Jean-Claude à Madame MILLEREAUX Monique  
Pouvoir de Monsieur OLIVETTI Gilbert à Madame ROUX Isabelle

**Secrétaire de séance** : Melle LEBIGRE Natacha

- 
- 1°) Approbation du dernier compte rendu du CM
  - 2°) Suivi des commissions
  - 3°) Frais de cantine 2015-2016
  - 4°) Résultat appel d'offre réfection toiture église (choix de l'entreprise - demande de subvention – financement).
  - 5°) Modification permanence Mairie du samedi.
  - 6°) D606 hameau de Nailly (résultat du comptage SRD – Marquage au sol)
  - 7°) BIOS (suivi étude du diagnostic)
  - 8°) Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
  - 9°) Subventions 2017
  - 10°) CCAVM (voirie intercommunale – mise en place de la FPU)
  - 11°) Questions diverses

-----

Madame le Maire demande de modifier l'ordre du jour en y ajoutant :

- Commission intercommunale des impôts directs (proposition d'un nom d'une personne domiciliée ou non dans la commune du fait de la mise en place de la FPU).
- Nomination d'un représentant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges, commission mise en place suite au passage en FPU (cette commission est appelée à se réunir pour rendre ses conclusions sur le montant des charges transférées à l'EPCI ou/et aux communes et également des attributions de compensation à verser aux communes).

Le conseil accepte à l'unanimité

**Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.**

### **1°) Approbation du dernier compte rendu du CM**

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **2°) Suivi des commissions**

Commission avec l'ex SIAEP de Mailly-la-Ville. Election de Madame Françoise THOUROT en tant que responsable de secteur pour Mailly-la-Ville.

### 3°) Frais de cantine 2015-2016

Le conseil accepte à l'unanimité la participation aux frais de cantine pour l'année 2015-2016 demandée par la Commune d'Arcy/Cure pour 5 enfants, soit un montant de 2234.88 Euros (soit 582 repas à 3.84).

### 4°) Résultat appel d'offres réfection toiture église (choix de l'entreprise - demande de subvention - financement).

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal attribue le marché à la société Précý Couverture / Dulion pour un montant HT de 54148 €.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à demander des subventions (Conseil Départemental, DETR, Enveloppe parlementaire). Concernant le financement, Mme le Maire indique que les taux d'intérêt sont actuellement très bas et qu'il conviendrait de faire un emprunt pour ces travaux et ce, en accord avec la trésorerie d'Avallon. Les élus acceptent à l'unanimité et charge Mme Le Maire de contacter les banques.

### 5°) Modification permanence Mairie du samedi.

A partir du 1<sup>er</sup> février, la mairie sera fermée le samedi et Mme le Maire recevra sur rendez-vous.

### 6°) D606 hameau de Nailly (résultat du comptage SRD – Marquage au sol)

Madame le Maire rappelle les remarques d'un élu sur le manque de marquage au sol sur la RD 606 traversant le hameau de Nailly. Mme le Maire donne donc lecture du comptage réalisé sur le hameau de Nailly par la SRD. D'après ce comptage, il est ressorti que 32.15 % des véhicules roulent entre 50 et 60 km/h, 31.50 % entre 60 et 70 km/h. Mme le Maire explique également qu'une route départementale traversant un hameau n'est pas considérée comme agglomération et que le pouvoir de police ne pouvait lui être étendu sans l'accord du Préfet et Président du Conseil Départemental.

Après concertation avec la SRD, celle-ci est prête à faire le marquage au sol et changer les panneaux qui indiqueront « hameau de Nailly (commune de Saint Moré) mais la vitesse devra passer à 70 km/h dans la traversée de ce hameau comme l'indique le code de la sécurité routière ou laisser dans l'état, c'est-à-dire sans marquage au sol.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de passer cette zone à 70 km/h comme le prévoit la sécurité routière (hors agglomération). Le marquage au sol ainsi que le changement des panneaux sera pris en charge par la SRD.

### 7°) BIOS (suivi étude du diagnostic)

Madame le maire indique que suite aux relevés effectués par le cabinet d'étude, des fuites ont été décelées sur le secteur de Nailly.

### 8°) Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Une réunion d'échanges a eu lieu le Jeudi 19 Janvier entre les élus et un représentant du Conservatoire sur le renouvellement de partenariat entre la commune et le conservatoire.

### 9°) Subventions 2017

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les subventions pour l'année 2017 comme suit :

	Subvention 2017
ADMR Vermenton	150 € pour l'année
UNA Vézelay	200 € pour l'année
Ecole Sainte-Chantal	150 € par enfant inscrit
CLAS Avallon	20 € par enfant inscrit
CIFA 89	100 € par apprenti inscrit en CAP
Association "Les écoliers du VAPS"	50 € par enfant inscrit dans les écoles d'Arcy/Cure et de Précý-Le-Sec

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que la Compagnie Bulle de Saint-Moré sollicite une subvention pour la mise en scène de son prochain spectacle "Mersa alam".

Après délibération, le conseil municipal (8 voix pour, 1 voix contre) accorde une subvention d'un montant de 200 € (Monsieur Vincent MILLEREAUX étant partie prenante, ne participe pas au vote)

### 10°) CCAVM (voirie intercommunale – mise en place de la FPU)

#### Voirie intercommunale

Mme Le Maire informe les élus que la voirie intercommunale qui a été retenue pour la commune sera la suivante :

- De Nailly à la limite de Précy le Sec
- De la limite Arcy sur Cure (panneau forêt communale) à l'entrée du hameau de la Jarrie.

Madame Le Maire explique son désaccord avec la CCAVM car la voie du « chemin neuf » à la « croix » en direction de la Jarrie (VC2) n'est pas prise en charge en intercommunalité alors que cette route est une voie structurante puisqu'elle mène à la déchetterie de Montillot.

### Mise en place de la FPU (fiscalité professionnelle unique) au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Madame Le Maire explique que la CCAVM, en optant pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, la Communauté de Communes percevrait dès l'année 2017, à la place de ses communes membres :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- Les Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER),
- La Taxe Additionnelle au Foncier Non-Bâti,
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
- L'Allocation Compensatrice « suppression salaires TP »,
- L'Allocation Compensatrice « réduction des recettes TP »,

Madame le Maire indique que la Communauté de Communes reverserait mensuellement aux communes membres une attribution de Compensation correspondant à la fiscalité communale transférée minorée, le cas échéant, de l'évaluation des charges également transférées des communes vers la Communauté de Communes.

Mme le Maire expose les motifs conduisant à la proposition d'instaurer le régime de la FPU :

- Mettre fin à la concurrence entre les communes (lissage des taux de CFE puis CFU),
- Être plus efficace vis-à-vis du monde économique,
- Réduire les disparités liées à cette ressource économique très inégalement répartie sur le territoire,
- Partage du risque en cas de difficultés économiques,
- Accroître les ressources du territoire communautaire grâce à une bonification attendue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'intercommunalité, et par conséquent, l'offre de services à la population.

#### **11°) Commission intercommunale des impôts directs : CIID**

Mme le Maire donne lecture du courrier de la CCAVM portant sur la mise en place de la CIID. Madame ROUX Isabelle sera proposée à la CCAVM.

#### **12°) Nomination d'un représentant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges : CLETC**

Cette commission mise en place suite au passage en FPU, se réunira pour rendre ses conclusions sur le montant des charges transférées à l'EPCI ou/et aux communes et également des attributions de compensation à verser aux communes. Après délibération, et à l'unanimité, Madame MILLEREAUX Monique est nommée représentante pour cette commission.

#### **13°) Questions diverses**

Néant

Séance levée à 20h10.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 01/02/2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Mairie de Saint-Moré  
Maire,  
Monique MILLEREAUX

